

Bagard

Juin 2021

*de nous
à vous*

J'❤
BAGARD



Bagardoises, Bagardois,
mes chers concitoyens

Nous venons de vivre une première année de mandat particulièrement complexe, peu propice à la vie associative, aux animations, à l'amitié, aux retrouvailles. Mais le désir de « bien vivre »

ici à Bagard, entre mer, rivières, montagnes, chemins de randonnée, dans notre belle commune apaisée et prospère, dépasse une ambiance générale quelque peu morose.

Résolument optimistes, volontaires, enjoués, ils ne vous aura pas échappé que vos élus sont tournés vers l'avenir. Ils continuent d'œuvrer pour le bien-être de tous, mènent leurs projets, pilotent la commune et obtiennent d'excellents résultats.

Qu'il me soit permis d'associer à cette réussite tous nos agents communaux qui, dans la discrétion et l'engagement professionnel, sont au quotidien à votre disposition afin de donner à notre commune ce bonheur d'y vivre. Vous avez dans le présent « Nous à Vous » une analyse du compte administratif, des choix qui ont été faits, des investissements et du fonctionnement. Vous noterez que nos finances sont en très bonne santé, à l'équilibre et que les projets en cours, ou à venir, correspondent à la confiance que vous nous avez accordée lors des élections.

SOMMAIRE

Édito du Maire de Bagard	p2
Aménagement Paysager	p3
Pôle Médical	p4-5
Développement de la fibre sur Bagard	p6
Présentation du Budget	p7 à p11
Réhabilitation du Cimetière	p12
Rénovation de la Passerelle	p13
Clin d'œil	p14
Bruits de voisinage	p14
Création Parc aquatique	p15
Extension de la carrière	p16
Assistance aux personnes en difficulté	p17-18
Ouverture et fermeture des bureaux	p19

En ce sens je remercie le conseil municipal, qui ne compte pas son temps et dépasse la simple gestion des affaires courantes par son travail, sa disponibilité, son analyse et ses propositions toujours mesurées.

Comme vous je déplore certaines décisions prises sans concertation, qui ne sont pas de la compétence de la commune, telles que la suppression d'une classe de maternelle ou la régulation des horaires du bureau de poste. Les élus ne restent pas inactifs, toutes les représentations sont faites au plus haut niveau. Gageons qu'à défaut d'être entendus et suivis, nous soyons au moins compris. Cependant cela ne doit pas amoindrir notre volonté de progression et notre dynamisme qui se traduisent par la réalisation et le développement de plusieurs projets.

Le nouveau site internet sera prochainement disponible. Facilement accessible, il vous permettra de découvrir toutes les informations nécessaires sur la commune, les services, les associations... Nous avons envisagé d'assurer la sécurité des déplacements et de limiter la vitesse en cœur de village, c'est ce que nous réalisons avec la création de cheminements doux entre le stade et la Place Rouveret.

Le pôle médical fonctionne parfaitement, les professionnels de santé présents sur site se félicitent de cette réalisation, les patients y trouvent aussi leur intérêt grâce à un stationnement bien dimensionné et une pharmacie moderne. La commission cimetière étudie actuellement la rénovation du site, l'entretien, la gestion et son optimisation. Comme vous avez pu le lire, la commune, l'agglomération, le département et la région sont partenaires du développement du Forest Parc qui s'agrandit en créant une zone aquatique ludique. Le déploiement de la fibre est très avancé, la barre symbolique des 1 000 logements éligibles vient d'être franchie à Bagard. Les habitants concernés peuvent souscrire une offre commerciale « fibre » auprès de l'opérateur de leur choix. Toute la commune de Bagard sera progressivement couverte à 100% en fibre optique. Cependant il y a quelques retards dans certaines zones. Nous faisons le maximum pour dénouer ces situations au plus vite.

Mes chers concitoyens voilà en quelques mots résumée l'activité du conseil municipal qui met tout en œuvre pour assurer votre quiétude, votre bien-être et le bonheur de vivre à Bagard. Au plaisir de vous rencontrer en Mairie ou sur le terrain.

Thierry Bazalgette
Maire de Bagard



Amélioration du cadre de vie et Agencement du centre de Bagard.

Commune de BAGARD



Située au carrefour d'Alès, Saint Christol et Anduze, la commune de Bagard est traversée par la D910A fortement empruntée tout au long de l'année. Aussi, pour améliorer la tranquillité des Bagardoises et des Bagardois, la municipalité a décidé de revoir le tracé urbain tout en y apportant des dispositifs spécifiques en termes de sécurité des piétons et d'aménagement des espaces publics

L'objectif principal est l'amélioration du cadre de vie mais aussi l'aménagement paysager, et la mise en valeur de la traversée du centre de la commune. Ces nouveaux dispositifs permettront de sécuriser la circulation des piétons dans et aux abords du village. Cela leur facilitera l'accès en toute tranquillité aux infrastructures, administrations, centre médical, poste, commerce, écoles etc ... tout en bénéficiant d'un nouvel espace agréable, ombragé, paysagé et aisément accessible.

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de rejoindre aisément la Mairie ou le centre médical un accès, avec une pente à 5 % et large de 1m50, sera créé entre le parking, la Mairie et la Place des Hirondelles. De même une partie de l'axe routier sera réservée afin de pouvoir se déplacer à pied et en sécurité entre ces deux places.

Par la suite, toute la zone fera l'objet d'un traitement paysager par la mise en valeur du centre village : bordures, jardinières, fleurissement, plantations d'arbustes, accès en béton désactivé et clapi-cette, bandes podotactiles pour les piétons, terrassement, mobilier urbain, déconstruction et mise en

place de nouvelles clôtures, bornes de recharges pour vélos et véhicules électriques.

Les travaux devraient débuter au mois de juillet 2021 pour se terminer à l'automne.

Votre sécurité et votre bien être sont nos priorités.





Pole médical de Bagard

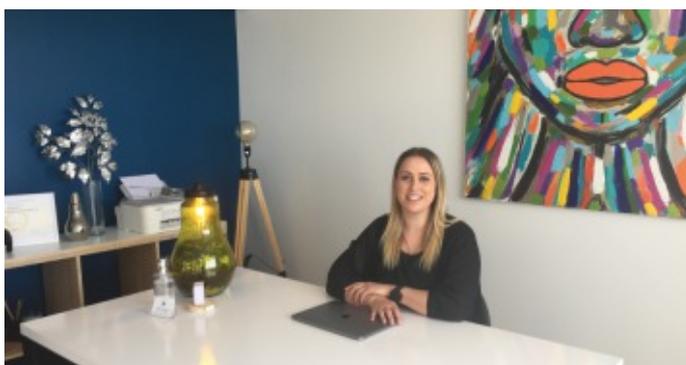


Depuis le mois de juillet 2020 le pôle médical de Bagard, situé Place des Hironnelles, est mis à disposition des professionnels de santé : 4 Médecins, 1 ostéopathe, 2 kinésithérapeutes, 2 infirmières, 1 diététicienne, 2 sophrologues, 1 spécialiste en réflexologie plantaire et palmaire et 1 sage femme ont pris possession de leurs cabinets.

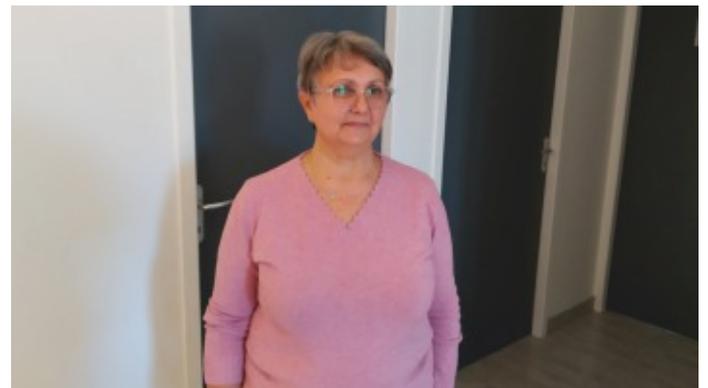


Madame Manon Spano, Diététicienne – Nutritionniste Diplômée d'Etat, spécialiste en nutrition sportive accueille ses patients sur rendez-vous qui peuvent être directement pris au :

06 08 75 12 07.



Catherine France, praticienne en réflexologie plantaire et palmaire consulte au pôle santé, au sein du cabinet d'ostéopathie, les lundis de 08 h 30 à 19 heures, ou à domicile sur rendez-vous.



La réflexologie est une méthode douce qui permet de rééquilibrer toutes les fonctions du corps par pressions sur des zones réflexes des pieds ou des mains. Elle s'adresse à toute personne, de tout âge et de toute situation de vie. Aujourd'hui, installée en qualité d'autoentrepreneur, elle se déplace dans les Ehpad, les crèches et autres structures afin de pratiquer la réflexologie auprès des personnes (salariés, résidents, nourrissons, etc.).

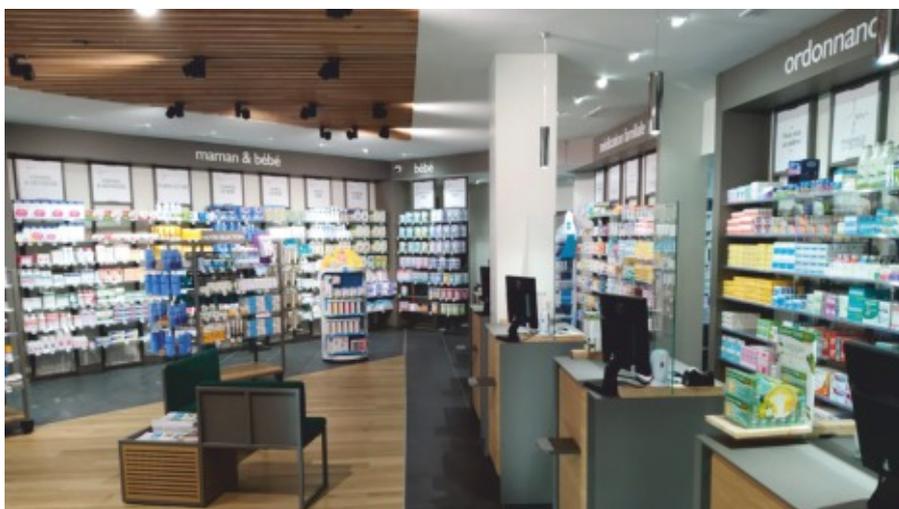


Au pôle santé, les habitants ont aussi la possibilité, le mercredi, de consulter Laurence Richard, au 12, place des Hirondelles. Elle a profité de l'opportunité de la création du pôle santé, pour ouvrir un cabinet de sophrologie hypnothérapie au sein du cabinet de la sage-femme. "La sophrologie amène une harmonie entre le corps et l'esprit pouvant améliorer toutes les émotions en apprenant à les gérer. Elle est principalement basée sur la respiration", explique Laurence Richard. Elle pratique la thérapie individuelle ou de groupe sur les enfants, les adolescents et les adultes et accompagne les patients subissant un stress professionnel qui souhaitent vivre plus sereinement leur quotidien au travail.

Elle consulte également les femmes enceintes qui lui sont adressées par la sage-femme qui souhaitent vivre une grossesse sereine et positive. Elle pratique sur elles des massages. Elle suit aussi des patients désirant apprendre à gérer les douleurs chroniques par hypnose.



Enfin, Mme Christelle Brouat- Tirefort, sage femme qui a mis en évidence l'évolution de son métier, prend les femmes en charge dès la puberté et assure la surveillance gynécologique tout au long de leur vie. Après avoir travaillé 15 années à la clinique BONNEFON, elle était naguère installée sur Anduze pendant 14 ans. Passionnée par son métier, toujours désireuse de progresser et d'apporter son aide aux femmes, elle a trouvé une place légitime dans cet ensemble médical.



La pharmacie Teissionnière, implantée précédemment face à la place Rouveret a aménagé dans une officine de bonne dimension, accueillante et chaleureuse avec des employés sympathiques .

L'inauguration de ce centre médical sera programmé dès que la situation sanitaire le permettra

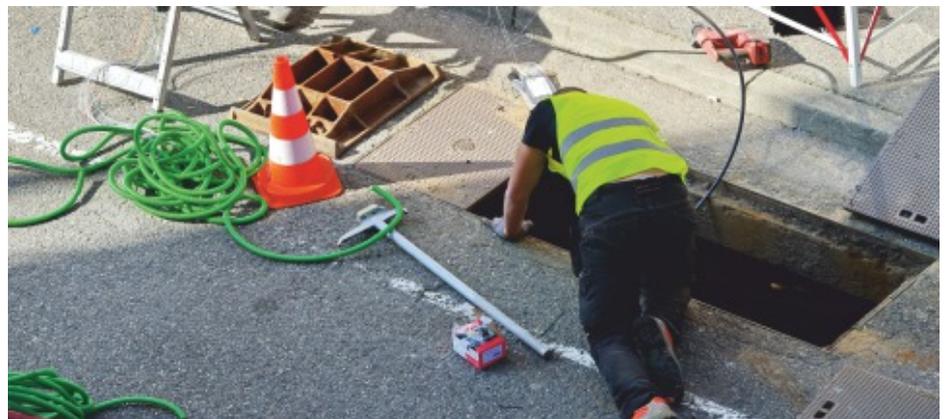
Développement de la fibre sur Bagard

Plus de 1 000 logements sont désormais raccordés à la fibre optique à Bagard

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, Orange poursuit les déploiements de la fibre optique et reste pleinement mobilisé. Ainsi, la barre symbolique des 1 000 logements éligibles à la fibre vient d'être franchie à Bagard. Les habitants concernés peuvent souscrire une offre commerciale « fibre » auprès de l'opérateur de leur choix.

La construction de ce nouveau réseau est entièrement financée par Orange. Les travaux de déploiement de la fibre vont se poursuivre. Toute la commune de Bagard sera progressivement couverte à 100% en fibre optique. Le nombre de logements ou locaux professionnels éligibles va croître de semaine en semaine.

Cette technologie permet d'apporter un meilleur confort dans les connexions à l'internet, tant pour les résidentiels que pour les professionnels. La fibre optique jusqu'à l'abonné (appelé aussi FttH pour Fiber to the Home) propose les débits les plus rapides car c'est un réseau 100% fibre optique. Il permet d'accompagner l'évolution des nouveaux usages internet et multimedia (streaming vidéo, les contenus Ultra Haute Définition, le stockage sur le cloud, le son haute définition, ...) grâce à des débits 30 fois plus rapides que ceux de l'ADSL et jusqu'à 2Gbit/s.





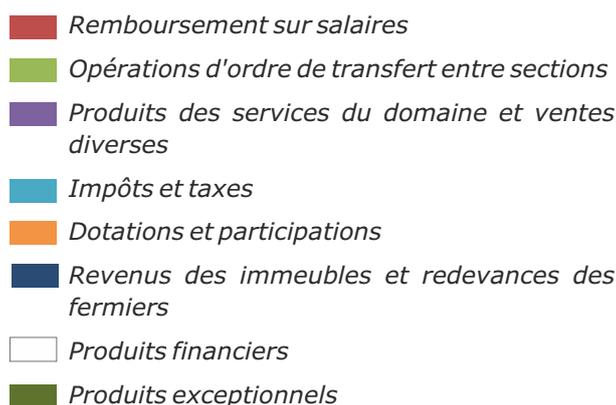
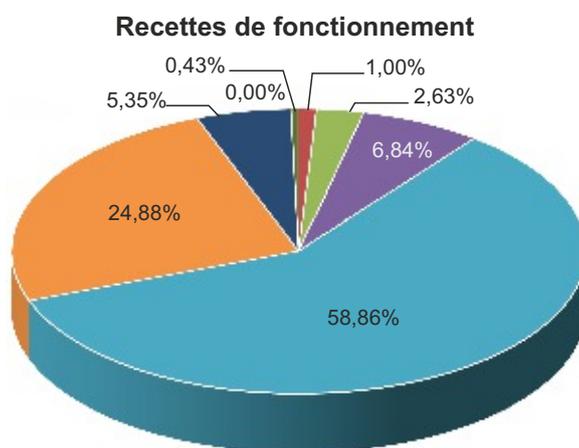
CAHIER SPÉCIAL BUDGET

Lors de la séance du 10 mars 2021 le conseil municipal a adopté le compte administratif 2020.

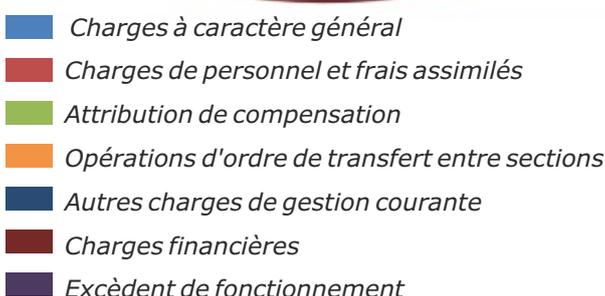
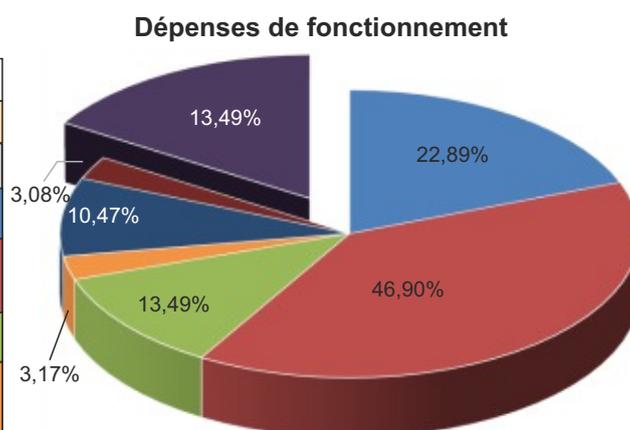
Le **compte administratif** de la commune est un document élaboré et présenté pour approbation au conseil municipal. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives

Section de fonctionnement :

RECETTES		
	Montant	
	en euros	en %
Remboursement sur salaires	15 285,76	1,00%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 175,76	2,63%
Produits des services du domaine et ventes diverses	104 402,42	6,84%
Impôts et taxes	897 730,47	58,86%
Dotations et participations	379 505,52	24,88%
Revenus des immeubles et redevances des fermiers	81 641,43	5,35%
Produits financiers	8,49	0,00%
Produits exceptionnels	6 498,55	0,43%
TOTAL	1 525 248,40	100,00%



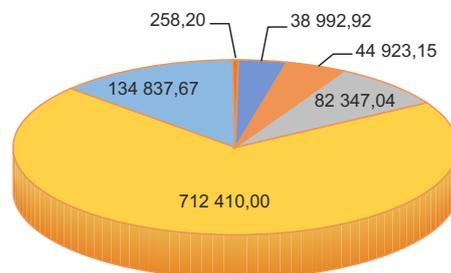
DÉPENSES		
	Montant	
	en euros	en %
Charges à caractère général	281 869,86	22,89%
Charges de personnel et frais assimilés	577 468,38	46,90%
Attribution de compensation	166 083,00	13,49%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 992,92	3,17%
Autres charges de gestion courante	128 962,86	10,47%
Charges financières	37 940,81	3,08%
Excédent de fonctionnement		19,27%
Total	1 231 317,83	100,00%
Excédent de fonctionnement	293 930,57	





Section investissement

RECETTES	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 992,92
F.C.T.V.A.	44 923,15
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	82 347,04
Excédents de fonctionnement capitalisés	712 410,00
Subventions d'investissement	134 837,67
Emprunts et dettes assimilés	258,20
Total	1 013 768,98



Opérations d'ordre de transfert entre sections

F.C.T.V.A.

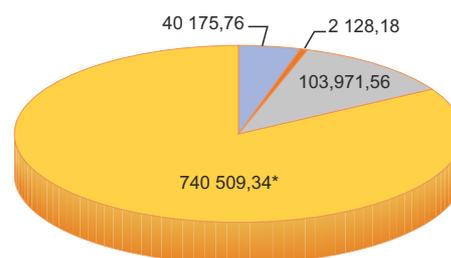
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité

Excédents de fonctionnement capitalisés

Subventions d'investissement

Emprunts et dettes assimilées

DÉPENSES	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 175,76
Dotations, fonds divers et réserves	2 128,18
Emprunts et dettes assimilés	103 971,56
Programmes d'investissement	740 509,34
TOTAL	886 784,84



Opérations d'ordre de transfert entre sections

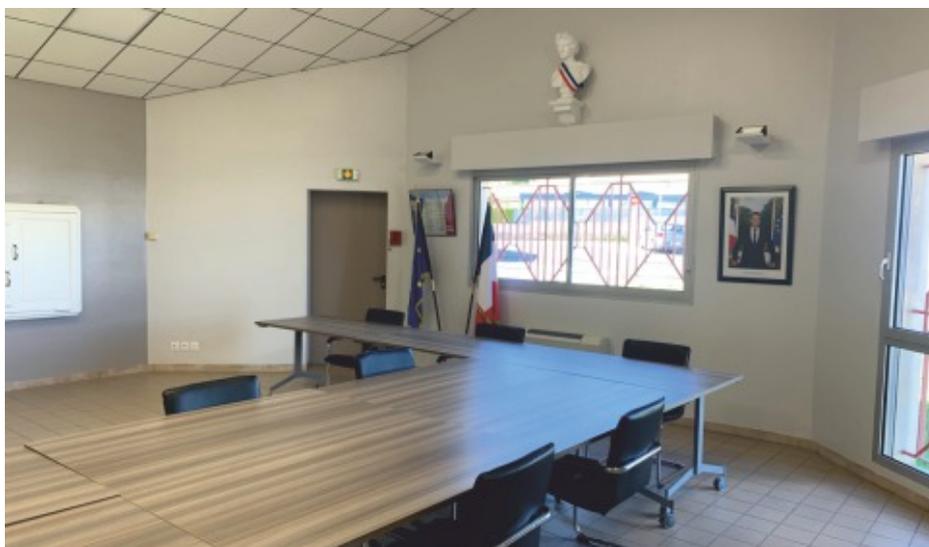
Dotations, fonds divers et réserves

Emprunts et dettes assimilées

Programmes d'investissement

* Détail des projets d'investissement

- ▶ Regroupement de santé
- ▶ Construction hangar communal et rénovation
- ▶ Aménagement route d'Anduze
- ▶ Divers matériels et mobiliers
- ▶ Extension assainissement
- ▶ Matériel de bureau et informatique
- ▶ Aménagement paysager
- ▶ Achat de véhicule
- ▶ Achat de terrains



Fin de la rénovation de la salle du conseil municipal et des mariages par l'achat de mobilier



Compte administratif 2020 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

FONCTIONNEMENT

Total recettes de fonctionnement	1 525 248,40
Total dépenses de fonctionnement	1 231 317,83
Résultat de l'exercice 2020	293930,57
Report après affectation du résultat	736 938,32
Report eau et assainissement	26 250,72
RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	1 057 119,61

INVESTISSEMENT

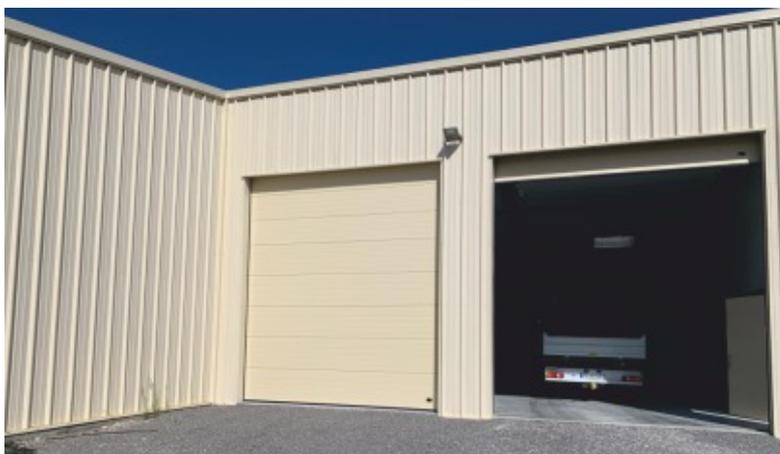
RÉSULTAT CUMULÉ (excédent)	67 339,72
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	-116 465,80 *
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À REPORTER	940 653,81 **



Mobilier urbain

* Besoin de financement nécessaire pour boucler les programmes d'investissement en cours

** Correspond à la capacité de la commune à autofinancer une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement) du prochain budget.



Réhabilitation suite à incendie et agrandissement des hangars communaux



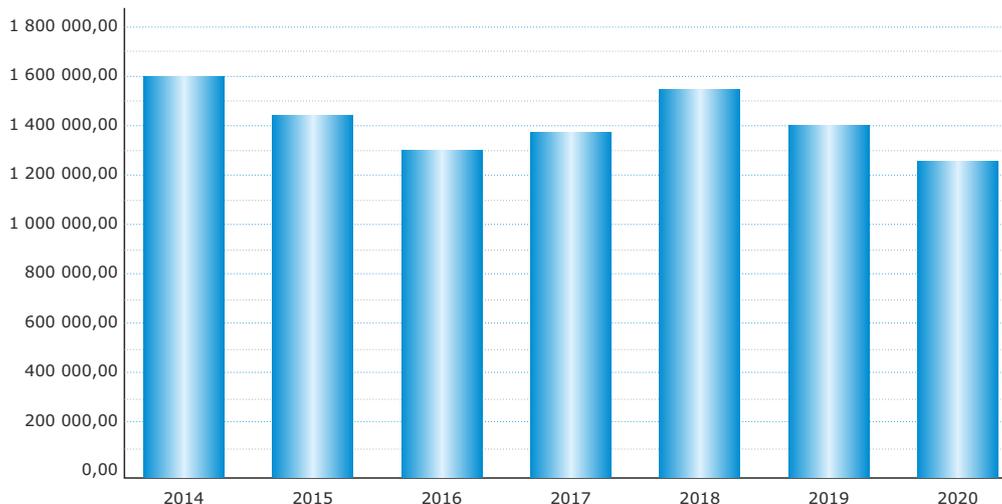
Sécurisation route d'Anduze (A proximité du temple)



ÉVOLUTION DE LA DETTE DE LA COMMUNE

Capital restant dû

Année	Capital restant dû
2014	1 600 673,45
2015	1 451 952,45
2016	1 303 245,93
2017	1 370 659,81
2018	1 540 841,01
2019	1 403 965,90
2020	1 276 736,71



Une baisse de 20% de l'encours de la dette communale sur la période

Remboursement intérêts

Année	Remb. intérêts
2014	62 261,16
2015	55 532,71
2016	49 478,39
2017	45 480,06
2018	47 620,14
2019	42 569,20
2020	37 940,81



Des charges financières en deçà de notre strate de référence

Repères

2020

En €/hab.

	Montant en € par habitant pour la strate de référence			
	Commune Bagard	Département	Région	National
Charges réelles financières	14	26	22	19

Source Perception Anduze

Strate de référence :
Population 2639
Régime fiscal : FPU :
Communes de 2000
à 3500 habitants

Dettes par habitant de Bagard

Année	Annuité/habitant	Moyenne de la strate
2017	63	110
2018	66	86
2019	61	95
2020	54	96



■ Annuité/habitant de Bagard ■ Strate : Communes entre 2000 et 3500 habitants

Dans le prochain bulletin municipal « nous à vous », la municipalité présentera le Budget Prévisionnel 2021 voté par le conseil municipal ainsi que les projets communaux à venir



ZOOM sur le projet majeur de la commune.

Projet lancé en 2016 le **pôle santé** a vu le jour en 2020. Il est le fruit d'une collaboration « privé public » à travers la signature d'un « **projet urbain partenarial** » pour aboutir à un complexe transformant pour la commune au service des Bagardoises et Bagardois.

Le « projet urbain partenarial » contractualise un cofinancement mairie (60%) et professions libérales de santé (40%) d'une partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement du pôle de santé (réseaux, éclairage public, voirie).

Le complexe a été construit sur un terrain appartenant à la commune, « la maison Marion »



Le montage financier définitif permet à toutes les professions libérales de santé d'être propriétaires de leurs locaux professionnels, **la mairie restant propriétaire des cabinets abritant les médecins et les infirmiers.**

Bilan financier du pôle santé pour la commune de BAGARD

DÉPENSES	
Démolition + Réseaux + voirie	339 836,83
Construction cabinets médical + Infirmières	293 945,11
Total dépenses	633 781,95

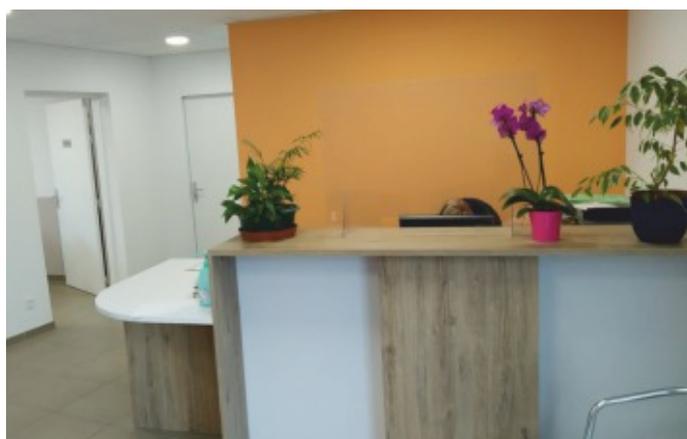
RECETTES	
Vente des lots aux professionnels de santé	115 760,00
Projet Urbain Partenarial (PUP)*	66 372,36
DETR (subvention Etat pour voirie réseaux)	76 104,00
Fonds de concours SMEG pour éclairage public	4 374,00
Subvention Département cabinets médicaux et infirmiers	48 480,00
Fonds de concours Alès Agglomération	15 853,00
FCTVA	101 329,47
Total recettes	428 272,83

* PUP = participation des professionnels de santé à la construction de la voirie et des réseaux

À charge pour la commune 205 509,12

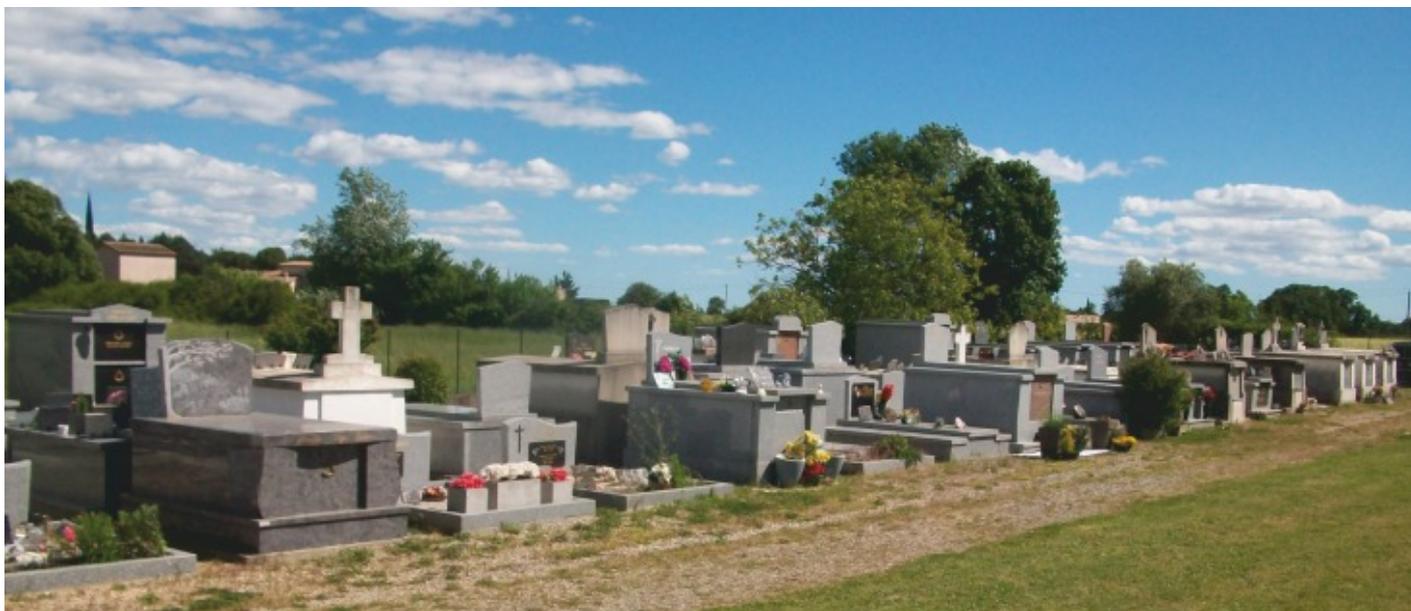
Loyers annuels médecins et infirmières 12 624,00

Les loyers annuels sont nets de charge de prêt puisque le projet a été autofinancé (pas de recours à l'emprunt) et s'inscrit dans les priorités du précédent mandat, à savoir diversifier les ressources financières de la commune





Aménagement du Cimetière



Suite à la réunion de la commission dédiée qui s'est tenue le Mercredi 14 avril 2021 les élus ont étudié un certain nombre de projets visant à réhabiliter le cimetière de Bagard.

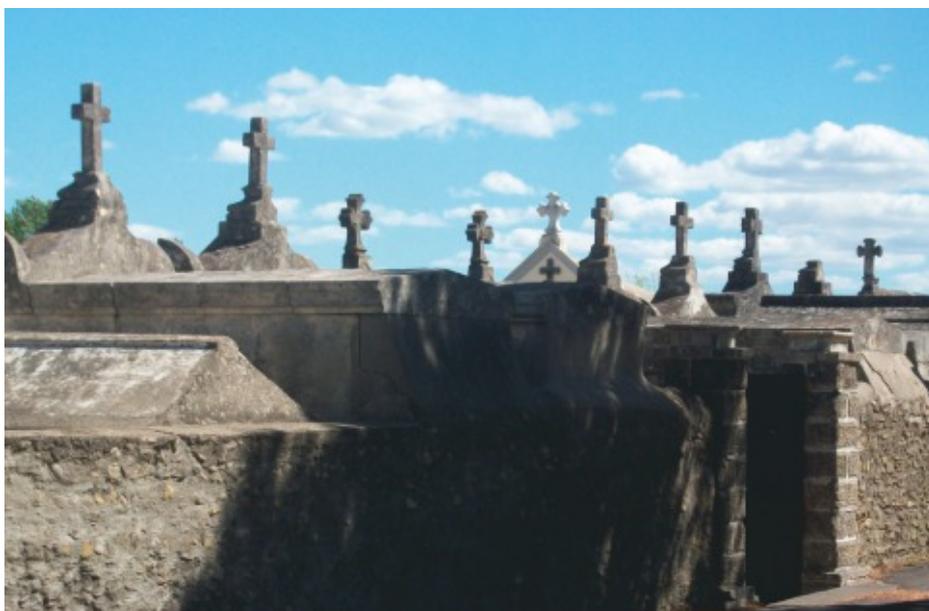
Si pour l'heure rien n'a encore été voté il apparaît cependant nécessaire de porter un regard sur le grillage et les murs d'enceinte ainsi que la mise en place d'une décoration florale afin de préserver l'harmonie des lieux.

Dans le cadre des travaux de rénovation du caveau d'accueil, il est envisagé de réétudier l'organisation et le fonctionnement

de l'ossuaire. De même le choix des réceptacles, normalisés et portant les indications obligatoires et connues, seront réalisés.

Les trois columbariums existants sont quasiment saturés puisqu'il ne reste que trois places disponibles, il est donc indispensable de faire l'acquisition d'un 4ème qui pourrait être implanté entre les deux derniers columbariums.

De même il est envisagé l'acquisition d'un logiciel informatique de gestion du cimetière avec un outils moderne tout en assurant son optimisation. Si une partie des travaux peut être réalisée en régie municipale, pour les interventions plus importantes il sera fait appel à un prestataire extérieur.



Enfin, le personnel technique assurera l'entretien, le nettoyage, le débroussaillage des espaces verts et ce durant environ 3 semaines tous les vendredi matin.





Rénovation de la Passerelle

Une passerelle rénovée pour le bien-être des Bagardoises, des Bagardois et de leurs enfants.

Cet édifice présentant quelques signes de "fatigue" il était nécessaire de le restaurer afin de permettre aux familles bien sûr, mais aussi et surtout, aux enfants d'aller d'un espace à l'autre en toute sécurité.

La municipalité ayant fait le choix de réaliser ces travaux en interne et par du personnel communal, c'est tout naturellement que leur responsabilité a été confiée à Jean-François Malaval.

Une fois de plus ce remarquable agent de la commune, entre autres artisan ferronnier qui s'est déjà distingué en réalisant du mobilier urbain notamment place des hirondelles, à effectué une superbe réalisation.

Désormais cette nouvelle passerelle fabriquée en acier soudé, composée de plaques antidérapantes et de garde-corps surélevés d'une rampe,

présente toute les normes réglementaires. Elle s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine favorisant ainsi les déplacements doux et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un grand bravo et tous nos remerciements à Jean-François Malaval pour l'édification de cette passerelle qui permet désormais de franchir le ruisseau de Font Vive en toute sécurité.



« Maxime » Un amoureux des tracteurs à Bagard.

Jean-François Malaval, employé municipal à Bagard et amateur de belles mécaniques, fait renaître des tracteurs voués à l'oubli tout en transmettant cette passion à son fils Maxime.

Amoureux et férus, les termes sont faibles pour définir l'engouement que notre ami Jean-François partage avec son fils Maxime pour restaurer ces superbes mécaniques.

Raymond Malaval, le grand-père artisan en mécanique et vente de machines agricoles sur Bagard pendant plus de trente années a transmis à Jean-François, « Jeff » pour les intimes et à son petit-fils Maxime, cet engouement pour les engins agricoles.



C'est lors du premier confinement que nos « mécanos » se mettent en quête d'acquérir puis restaurer un vieux tracteur. Ils satisferont à leur désir en achetant, aux Mages, en Février 2020 un vieux « Fergusson FF30DS ». Tracteur plutôt rare sur le marché et en très mauvais état, ils décident de le restaurer entièrement.

Il leur a fallu beaucoup de temps, de patience et de détermination pour démonter, dérouiller, réparer, changer les pièces cassées, décabosser, poncer,



peindre afin de redonner à ce « maître des labours » tout le lustre d'antan. Mais le résultat est là magnifique, il forge le respect et la reconnaissance de tous. En

effet dans la revue « Le Journal Fergusson N°46 » le travail de restauration entrepris par Jeff et Maxime fait l'objet d'éloges.

A n'en pas douter la relève est assurée. Le petit fils Maxime, déjà passionné, envisage une nouvelle aventure mais aussi son orientation scolaire et professionnelle qu'il fera au Lycée Lasalle à Alès. On ressent chez Jean-François et Maxime une vraie dévotion pour cette activité dans un bel esprit de transmission familiale.

BRUIT de voisinage : Tous responsables, tous concernés

Avec la belle saison, nous allons tous vivre davantage à l'extérieur et la gêne occasionnée par les bruits de voisinage va augmenter. Nous comptons sur vous pour respecter l'arrêté préfectoral 2008-193-7 qui régleme les nuisances sonores et notamment :

► L'utilisation d'appareils de bricolage ou de jardinage est interdite en dehors des horaires suivants :

- ◆ de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés
- ◆ de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- ◆ de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

► Les propriétaires d'animaux, en particulier des chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

► Chacun doit régler le volume sonore de ses appareils producteurs de sons de façon à ce que leur fonctionnement ne soit pas perceptible dans les logements des voisins.

L'objectif du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est de protéger la population de nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme sur notre commune.



Création Parc aquatique

Parc Aquatique Ludique

Le site de loisirs Forest Parc s'agrandit en créant une zone aquatique ludique.



Les personnes qui empruntent la route d'Anduze (RD 910a) peuvent voir des engins de chantier en action à la hauteur du site de Forest Parc. L'entreprise de travaux publics Michel a débuté le gros œuvre sur le champ d'environ un hectare qui jouxte le parc de loisirs.

Vendredi 23 avril 2021, les cogérants Arnaud Favier et Flavien Béal, ont invité les autorités locales : Christophe Rivenq, Président d'Alès Agglomération et Thierry Bazalgette, maire de Bagard, ont répondu présent, accompagnés d'Alain Michel, chef de l'entreprise du même nom.

Forest Parc a été créé en 2003, puis racheté par Flavien Béal en 2007. Depuis février 2021, Arnaud Favier est associé au sein de la structure. Les deux associés vont agrandir Forest Parc en y créant une zone aquatique ludique qui viendra compléter les activités d'accrobranche et de laser game existantes. Les travaux d'aménagement, entamés récemment, devraient voir le gros œuvre achevé en fin d'année 2021 afin d'envisager une ouverture au public en mai 2022.

En y ajoutant un parc aquatique « vert », ce projet écologique et économiquement responsable, tant sur la conception que sur l'utilisation, avec bassins et cascades naturels, utilisation raisonnée de l'eau, totale intégration dans le parc... est le premier du genre dans le département car ce type d'activités est plutôt développée dans les stations balnéaires.

Un beau projet qui prouve qu'on peut allier développement économique et préservation de l'environnement. L'économie responsable, oui, c'est possible !

Malgré la crise, des entrepreneurs motivés qui croient en l'avenir continuent d'investir sur le territoire. Un projet exemplaire et vertueux, économique, local, touristique et durable, accompagné naturellement par l'agence Alès Myriapolis et la Région Occitanie.

Bravo à Flavien Béal et Arnaud Favier pour ce beau projet !





Extension de la carrière de Bagard

La société GSM qui exploite la carrière de Bagard a fait une demande d'autorisation environnementale pour l'extension de son périmètre d'exploitation.

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2021, une enquête publique a été ouverte qui se tiendra à la Mairie de Bagard du 9 juin 2021 au 9 juillet 2021 inclus.

Pendant cette période, le dossier de demande d'autorisation est consultable en Mairie et sur le site de la préfecture du Gard à la rubrique publication – installation classée.



Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de Bagard aux dates et heures suivantes :

- ▶ mercredi 9 juin 2021 de 9 h à 12 h
- ▶ jeudi 17 juin 2021 de 14 h à 17 h
- ▶ vendredi 25 juin 2021 de 14 h à 17 h
- ▶ lundi 5 juillet 2021 de 9 h à 12 h
- ▶ vendredi 9 juillet 2021 de 14 h à 17 h

Toute personne peut faire part de ses observations ou propositions. Un registre d'enquête est ouvert à cet effet à la Mairie. Il est possible aussi de rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences ou encore de lui écrire à la Mairie de Bagard.

Une adresse électronique est également mise à disposition :

enquete.carriere.bagard2021@laposte.net



**INFORMATION
IMPORTANTE**



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès
30140 BAGARD

Tél. 04.66.60.70.22

INFORMATION SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES EXCEPTIONNELS

La loi confie au Maire le soin de mettre en place un registre des personnes âgées et des personnes handicapées (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes âgées de plus de 60 ans inaptes au travail, personnes adultes handicapées reconnues comme telles) résidant de façon continue ou non sur sa commune.

Le but de ce registre est de permettre une intervention rapide en cas de déclenchement du « PLAN d'ALERTE et d'URGENCE ».

Il est donc strictement confidentiel et non communicable.

Seul le préfet peut en prendre connaissance.

→ **L'inscription se fait sur la base du volontariat**

Les personnes remplissant les conditions et désirant figurer sur ce registre doivent retourner en Mairie **l'imprimé joint au verso**.

Les personnes déjà inscrites les années précédentes sont maintenues sur le registre. Mais à leur demande, il peut être procédé à des modifications des données collectées ou encore à des radiations.

Chacun de nous doit se sentir concerné et peut servir de relais auprès d'une personne isolée qui n'aurait pas reçu l'information, le but étant qu'aucun oubli ne puisse subsister.

Le Maire.
Thierry BAZALGETTE





MAIRIE de BAGARD

En répondant à ce questionnaire vous figurerez, si vous le souhaitez, sur le registre nominatif et confidentiel de la commune que vous y séjourniez à titre de résidence principale ou secondaire.

Ces informations seront communiquées exclusivement au Préfet, sur sa demande, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou d'urgence.

RECUEIL d'INFORMATIONS

Pour un COUPLE remplir les 2 parties ; pour une personne seule remplir la partie vous concernant. Merci.

Renseignements pour <u>MONSIEUR</u>	Renseignements pour <u>MADAME</u>
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Age :	Age :
Adresse complète :	Adresse complète :
..... 30140 BAGARD 30140 BAGARD
N° de téléphone :	N° de téléphone :
Adresse Mail@.....	Adresse Mail@.....
<u>Qualité au titre de laquelle vous sollicitez votre inscription</u>	<u>Qualité au titre de laquelle vous sollicitez votre inscription</u>
<input type="checkbox"/> plus de 65 ans	<input type="checkbox"/> plus de 65 ans
<input type="checkbox"/> plus de 60 ans inapte au travail	<input type="checkbox"/> plus de 60 ans inapte au travail
<input type="checkbox"/> handicapée	<input type="checkbox"/> handicapée
NOM et Coordonnées de votre <u>MÉDECIN TRAITANT</u> :	NOM et Coordonnées de votre <u>MÉDECIN TRAITANT</u> :
.....
<u>Coordonnées du service intervenant éventuellement à domicile</u> :	<u>Coordonnées du service intervenant éventuellement à domicile</u> :
.....
Nom et Qualité de la tierce personne ayant fait cette demande pour vous :	Nom et Qualité de la tierce personne ayant fait cette demande pour vous :
.....
Personne à prévenir en cas de besoin :	Personne à prévenir en cas de besoin :
.....
Date de la demande d'inscription :	Date de la demande d'inscription :



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22 📠 04.66.60.61.97

✉ accueil@bagard.fr



HORAIRES d'ÉTÉ

Le secrétariat de MAIRIE

passé à l'heure d'été

à partir du Lundi 05 JUILLET au Vendredi 27 AOUT inclus

du LUNDI au VENDREDI

de 08 H 00 à 12 H 00

& de 13 H 30 à 16 H 30



DOSSIER UNIQUE 2021 PRÉ-INSCRIPTION 2022

Où ?

À l'accueil de votre mairie ou sur le site ales.fr

Quand ?

À compter du 1^{er} juin 2021

Pourquoi ?

Inscription de votre ou de vos enfants pour les activités de l'année scolaire 2021-2022 du pôle Éducation Enfance Jeunesse

NOUVEAUTÉ

Il est désormais possible de compléter en ligne le **DOSSIER UNIQUE** de façon dématérialisée via l'Espace Famille & Citoyens

RÉSERVATION

Service Gestion des Accueils
Direction des Relations avec les Usagers et les Citoyens
Accueil Mairie PRIM, 11 rue Michelet, 30100 Alès
Téléphone : 04 66 56 11 37 - 04 66 56 11 11
Horaires : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
espace.citoyens@alesagglo.fr



www.ales.fr



